



DELIBERATION
N°2020-154 du 15 décembre 2020

OBJET - Création et principes orientant la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Rapporteur : M. le Président

Le 15 décembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 décembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Jean-Marc CHIAPPONI
M. Florian DAZIN à M. Sébastien FINE
Mme Maryse XAUSA FRANCOIS à Mme Claudine CHRETIEN
M. Thomas SCHWARZ à M. Vincent FAUBERT
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
M. Eric PEYTHIEU à Mme Elisa FAURE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019, portant statuts de la communauté de communes du Briançonnais,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et qu'elle comprend des membres du conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances du 04/12/2020,

Vu l'avis favorable du Bureau du 08/12/2020,

AR Prefecture

005-240500439-20201215-D2020_154-DE
Reçu le 18/12/2020
Publié le 18/12/2020

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat
- **Arrête** le nombre de membres de la commission à 10, dont 5 seront issus du conseil communautaire ;
- **Dit** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - *la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission*
 - *la diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).*
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date affichage : **18 DEC. 2020**

18 DEC. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.